

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 26 février 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 février 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAGE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme PONCET Sylvie, M. LAPALLUS Marc.

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc à M. BUTAUD Jean Charles.

Election d'un secrétaire de séance : Mme CARRENO Mercédès (Saint Denis de Cabanne).

N°2026/N°045

OBJET : AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA MJC DE CHARLIEU POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS 2022-2025 ET 2026-2030

Mme Isabelle DUGELET, Vice-présidente en charge de la Cohésion sociale, informe le conseil communautaire que la MJC de Charlieu a alerté la collectivité à la fin du mois de janvier sur la situation financière particulièrement préoccupante de l'ALSH. À ce stade, l'exercice 2025 de l'ALSH fait apparaître un déficit de 53 429 €, représentant 14 % du budget du service et 5% du budget global de l'association. Les comptes 2025 n'ayant pas encore été définitivement arrêtés ni certifiés par le commissaire aux comptes, ces éléments demeurent à confirmer avec précision.

Cette situation place le service dans une position critique et fragilise, au-delà, l'équilibre financier de l'ensemble de l'association. À l'issue de ce Conseil d'administration, les administrateurs ont acté :

- La mise en œuvre de mesures visant à réduire les coûts de fonctionnement de l'ALSH ;
- La création d'un groupe de travail dédié au suivi de gestion du service et au redressement de sa situation financière.

Une proposition est faite aux conseillers communautaires : avancer les versements de subventions prévues à la structure cette année afin de la soutenir sur le plan de la trésorerie.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à 40 voix « pour » et 1 abstention, le Conseil Communautaire,

- Valide le versement anticipé des soldes de subventions 2025 pour l'accueil de loisirs, l'accueil jeunes et le Cocon, ainsi que le versement anticipé de la subvention 2025 pour l'Espace de Vie Sociale, par avenant aux conventions d'objectifs et de financement 2022-2025 correspondantes, soit :

Accueil de loisirs	Accueil Jeunes	Cocon	EVS
6 450 €	4 377.50 €	2 000 €	1 500 €

- valide le versement en une seule fois, au mois de mars, des deux acomptes des subventions prévisionnelles 2026 (prévus contractuellement en mars et juillet), par avenant aux conventions d'objectifs et de financement 2026-2030 de l'accueil de loisirs et de l'accueil jeunes, soit :

	Accueil de loisirs	Accueil Jeunes
Acompte 1 mars 2026	23 562.75 €	17 510 €
Acompte 2 juillet 2026	18 817.60 €	17 510 €
Païement en une fois en mars 2026	42 380.35 €	35 020 €

- autorise M. le Président à signer lesdits avenants,
- rappelle que les dépenses sont prévues au budget annexe enfance jeunesse

La Secrétaire de séance
Représentante de la commune de St Denis de Cabanne
Mme Mercédès CARRENO

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260226-DELIB2026-045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2026
Publication : 05/03/2026